

Saint-Martin, lundi 7 octobre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE IMPOTS SUR LE REVENUS

La date limite de paiement du solde de l'Impôt sur les revenus de 2023 est repoussée au 31 octobre 2024 !

La Collectivité de Saint-Martin et le Centre des finances publiques rappellent aux contribuables la nécessité de s'acquitter de l'impôt sur le revenu dans les temps impartis, au risque de se voir appliquer une majoration de 10%. La date butoir avant majoration a été repoussée au 31 octobre 2024 au lieu du 7 octobre pour permettre aux contribuables de régler le solde de l'IR2023.

Les usagers sont informés de la décision du Premier vice-président Alain Richardson de repousser la date limite de paiement du solde de l'impôt sur les revenus 2023 au jeudi 31 octobre 2024, pour permettre aux contribuables de régler leur solde courant octobre.

Les usagers n'ayant pas reçu leur avis d'imposition sont invités à se rapprocher du Centre des finances publiques, afin de procéder au paiement du solde de l'impôt 2023.

En cas de changement de situation (baisse brutale de revenus, changement de situation familial, départ de Saint-Martin), les contribuables sont invités à le signaler au service compétent avant la date limite de paiement à l'une des adresses suivantes :

- cfip.sxm-pole.fiscal@dgfip.finances.gouv.fr
- cfip.sxm.recouvrement-professionnels@dgfip.finances.gouv.fr (paiement)

Contact Presse: DIRCOM.
Tel: 0590 29 56 60
Email: dircom@com-saint-martin.fr



Les contribuables peuvent régler sur place leur acompte par carte bancaire, espèce ou chèque (dépôt de celui-ci dans la boîte aux lettres du CFIP de Saint-Martin).

Afin d'éviter tout déplacement, le paiement par virement est privilégié en indiquant le nom, prénom et N° Rôle en libellé via le compte du CFIP de Saint-Martin suivant :

IBAN : FR20 3000 1000 641D 9300 0000 009

La Collectivité rappelle à tous que la contribution fiscale est un devoir citoyen participatif à l'effort collectif en faveur du territoire de Saint-Martin.

Contact Presse: DIRCOM.
Tel: 0590 29 56 60
Email: dircom@com-saint-martin.fr



Collectivité de Saint-Martin Our News